



République française

Département du Bas-Rhin
Commune de Wolfisheim

Arrêté municipal n°57/2025

Du 5 mars 2025

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE REGLEMENTANT
LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION RUE DU MILIEU**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WOLFISHEIM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2213-1 et suivants,
L 2542-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU la demande formulée par l'EMS (Eurométropole de Strasbourg) en date du 24 février 2025,

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement de travaux en matière d'assainissement, dans le cadre des travaux du Schéma Directeur d'Assainissement, il y a lieu de prendre des mesures spécifiques en matière de stationnement et de circulation,

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement et la circulation seront interdits à hauteur des n° 28 et 29 de la rue du Milieu (cf. vue ci-après) entre les 05 mars et 28 mars 2025 inclus. La zone objet de l'interdiction sera affectée et réservée exclusivement aux besoins des travaux précités.



Article II : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par l'EMS et/ou la société chargée des travaux. Une information aux riverains sera faite par l'EMS.

République française

Département du Bas-Rhin
Commune de Wolfisheim

Article III : Les services de gendarmerie et de police sont chargés pour chacun qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article IV : Le présent arrêté sera adressé à :

- * ASVP
- * Eurométropole de Strasbourg
- * Brigade de Gendarmerie de Wolfisheim,

Le Maire,
Eric AMIET

Par délégation du Maire
D.S.T.

A. PERILLON